

Analyser et comprendre un document en histoire

Document Déclaration de Georges Clemenceau (1917)

Le 14 novembre 1917, Georges Clemenceau devient chef du gouvernement. Le 20 novembre, il lit au Sénat le texte de sa déclaration de politique générale.

« Nous nous présentons devant vous dans l'unique pensée d'une guerre intégrale [...]. Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous. [...]. Nous leur devons tout, sans aucune réserve. Tout pour la France saignante dans sa gloire [...].

Notre France a souffert pour tout ce qui est de l'homme [...]. Elle accepte de souffrir encore, pour la défense du sol des grands ancêtres [...]. C'est ce qui meut notre peuple au travail comme à l'action de guerre. Ces silencieux soldats de l'usine, sourds aux suggestions mauvaises¹ (*applaudissements*), ces vieux paysans courbés sur leurs terres, ces robustes femmes au labour, ces enfants qui leur apportent l'aide : voilà de nos poilus. De nos poilus qui, plus tard, songeant à la grande œuvre, pourront dire, comme ceux des tranchées : j'en étais [...].

Hélas, il y eut aussi des crimes² contre la France [...]. Nous serons sans faiblesse, comme sans violence. Tous les inculpés en conseil de guerre [...]. Plus de campagnes pacifistes, plus de menées allemandes. Ni trahison, ni demi-trahison, la guerre. Rien que la guerre. Nos armées ne seront pas prises entre deux feux, la justice passe [...].

Une censure sera maintenue des informations diplomatiques et militaires, aussi bien que celles qui seraient susceptibles de troubler la paix civile. Cela jusqu'aux limites du respect des opinions (...).

Nous allons entrer dans la voie des restrictions alimentaires³, à la suite de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Amérique elle-même, admirable d'élan. Nous demanderons à chaque citoyen de prendre toute sa part de la défense commune, de donner plus et de consentir à recevoir moins. [...].

Et voici qu'à la même heure quelques chose de notre épargne, par surcroît, nous est demandé. Si le vote qui conclura cette séance nous est favorable, nous en attendons la consécration par le succès complet de notre emprunt de guerre, suprême attestation de la confiance que la France se doit à elle-même quand on lui demande pour la victoire, après l'aide du sang, l'aide financière dont la victoire sera la garantie (...).

Discours de Georges Clemenceau, président du Conseil, ministre de la Guerre,
à la Chambre des députés, 20 novembre 1917.

¹ Suggestions de faire grève.

² Désertions, mutineries, refus d'obéissance, abandon de poste...

³ Après les jours sans viande (mai 1917), cartes de rationnement du pain (octobre), création d'une carte d'alimentation.

Questions

1. D'après le texte et vos connaissances, comment s'exprime la lassitude des militaires et des civils en 1917 ? Relevez les deux passages du texte qui y font allusion.
2. Dans le texte, comment sont appelés les soldats du front ?
3. Pour Clemenceau, comment les civils doivent-ils se mobiliser dans la guerre ?
4. Par quels moyens l'État cherche-t-il à rétablir l'ordre au front et à l'arrière ?
5. À l'aide du texte, expliquez ce que signifie l'expression « guerre intégrale » utilisée par Clemenceau au début du discours.